



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur DUCAMP Philippe, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 23/04/2025.

Conseillers en exercice : 29 – **Présents** : 23 – **Votants** : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. SAULLE Christophe, Mme POUPARD Elise, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. CLERC Grégory, M. MADERES Olivier.

Pouvoirs :

Monsieur VONTHRON Thibaut **pouvoir à** Madame CHAIGNON Emmanuelle - Madame PEREIRA LIMA Marie-Christine **pouvoir à** Madame SOLTANI Arlette – Madame COSTES Christelle **pouvoir à** Monsieur JIMENEZ Nicolas – Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe **pouvoir à** Monsieur le Maire – Madame DUPRAT Valérie **pouvoir à** Monsieur MADERES Olivier – Madame MACIAS Claudy **pouvoir à** Madame VALLIER Martine.

Monsieur Didier GARCIA est désigné secrétaire de séance.

2026-2904 - 15 : Proposition de liste de contribuables en vue de la Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment ses dispositions relatives à la Commission Communale des Impôts Directs,

Considérant :

Que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être constituée après chaque renouvellement du Conseil Municipal,

Que cette commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, président, et de commissaires titulaires (8) et suppléants (8) désignés par l'administration fiscale,

Que le Conseil Municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double afin de permettre cette désignation, soit 32 personnes pour notre commune,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la liste ci-jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

→ **VALIDE** la liste proposée.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 29 avril 2026.

Le Maire,


Philippe DUCAMP



Le secrétaire,


Didier GARCIA